

PLAN LIBRE

Le journal de l'architecture en Midi-Pyrénées

Ariège
Aveyron
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Lot
Tarn
Tarn-et-Garonne

115

Décembre 2013

Conférence Manuel Aires Mateus
Dominique Jakob, nouvelle Architecte Conseil
Fabien Castaing, une villa, le jeu de la règle
Jurisprudence
Un atelier à Castanet-Tolosan (31)
Glanage



2,00 euros

ÉDITORIAL

Laurent Didier et Mathieu Le Ny, membres du CA de la Maison de l'Architecture

Une « nouvelle vague »¹ d'architectes, enthousiastes et optimistes, investis et volontaires, revendique sa présence sur le territoire de Midi-Pyrénées.

Le renouvellement du conseil d'administration et du bureau de la maison de l'architecture en témoigne : les jeunes architectes montrent leur volonté de s'investir au-delà d'une agence. Être architecte ne s'arrête pas à la pratique, c'est aussi participer à la dynamique de la discipline, bien souvent au-delà des limites de cette profession. Promouvoir et diffuser l'architecture devient un acte qui doit dépasser le cadre professionnel pour y intéresser l'ensemble du territoire urbain et rural. Franchir les limites et démoder les convenances.

C'est dans cet état d'esprit que la ville de Toulouse accueille depuis cet été Dominique Jakob, première architecte conseil. Ce poste marque une nouvelle étape dans la politique urbaine et culturelle. Une confiance et une volonté de la part d'une grande institution.

L'architecture ne se trouve pas seulement dans les grandes villes et les grands projets. Elle est partout. Et chaque projet, quel que soit son échelle, sa localité, son contexte cache en lui un potentiel d'architecture. En témoigne cette réalisation de 21m² à Castanet-Tolosan par le jeune architecte Gaël Angaud.

Promouvant les différentes postures et productions des 14 lauréats architectes et des 3 lauréats paysagistes, l'exposition de la promotion 2012 des albums des jeunes architectes et paysagistes à la DRAC est devenue l'occasion du workshop H organisé par les 3 lauréats toulousains invitant étudiants en architecture et en arts à repenser la construction à partir de la variable H. Ponctué par plusieurs interventions, ce workshop clôturé le 5 décembre lors d'une conférence de Carme Pinos est l'opportunité pour une table ronde traitant de la question de l'accès à la commande pour les jeunes agences.

Changement ne signifie pas effacer, encore moins adopter un effet de mode ou de style. Le cahier central dédié à l'exposition sur la villa Espagno de Fabien Castaing en atteste. Cinquante années après sa construction, cette maison est l'exemple même d'une réflexion et d'une production de qualité visant la permanence : une intelligence qui ne s'épuise pas au premier regard.

1 / Nous faisons référence au mouvement du cinéma français de la fin des années 1950, qui n'est pas le fruit d'une longue recherche sur le cinéma, mais le produit immédiat d'une époque et de la rencontre de plusieurs jeunes cinéastes.

MAISON DE L'ARCHITECTURE
Midi-Pyrénées

Adhésion / Abonnement / Commande

Bulletin d'adhésion 2013 + abonnement à Plan Libre pour 1 an / 10 numéros

Professionnels : 50 euros / Étudiants : 20 euros

Être adhérent à la Maison de l'Architecture permet de devenir un membre actif (prendre part aux décisions, aux assemblées générales annuelles...), d'être abonné à Plan Libre et de soutenir le programme et les actions de l'association (Expositions, Plan Libre, Prix Architecture...).

Un ouvrage au choix parmi les six déjà publiés est offert sur simple demande.

Bulletin d'abonnement à Plan libre pour une durée de 1 an / 10 numéros

Professionnels : 20 euros / Étudiants : 10 euros

Publications de la Maison de l'Architecture : 10 euros l'exemplaire



Jean Dieuzaide, Architecture, photographie



Plan Libre. Recueil articles, cahiers centraux 2002-2006



Catalogue Prix Architecture Midi-Pyrénées 2001



Catalogue Prix Architecture Midi-Pyrénées 2003



Catalogue Prix Architecture Midi-Pyrénées 2005



Catalogue Prix Architecture Midi-Pyrénées 2007



Catalogue Prix Architecture Midi-Pyrénées 2009



Catalogue Prix Architecture Midi-Pyrénées 2011

Nom

Prénom

Profession

Société

Adresse

Tél.

E-mail

Le bulletin d'adhésion ou d'abonnement complété, est à renvoyer accompagné du règlement à :
Plan Libre / Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées, 45 rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse / E-mail: ma-mp@wanadoo.fr

Plan libre, le journal de l'architecture en Midi-Pyrénées



Edition
Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées
45, rue Jacques Gamelin 31100. Toulouse
tél. 05 61 53 19 89 / ma-mp@wanadoo.fr
Dépôt légal à parution

N° ISSN 1638 4776

Directeur de la publication
Jean Larnaudie.

Rédacteur en chef
Jean-Manuel Puig.

Bureau de rédaction
Bernard Catllar, Daniel Estévez, Véronique Joffre.

Comité de rédaction
Gaël Angaud, Matthieu Belcour, Barthélémy Dumons, Philippe Gonçalves, Maxim Julian, Gérard Ringon, Gérard Tiné, Pierre-Edouard Verret.

Coordination
Anissa Mérot.

Informations Cahiers de l'Ordre
Martine Aires.

Ont participé à ce numéro
Gaël Angaud, Laurent Didier, Dominique Jakob, Mathieu Le Ny, Jean-Loup Marfaing, Sylvain Mille, Jean-Manuel Puig, Pierre-Edouard Verret

Graphisme
Bachs estudi gràfic. Marta Bachs, Anissa Mérot.

Impression
Rotogaronne

Pour écrire dans Plan Libre contactez le bureau de rédaction à la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées.
La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont spontanément remis.

Plan Libre est édité tous les mois à l'initiative de la Maison de l'Architecture avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Midi-Pyrénées, la Région Midi-Pyrénées, le Conseil Général de la Haute-Garonne, la Mairie de Toulouse et le Club des partenaires : Forbo, Sylvania, Technal, VM Zinc.



ACTIVITÉS

MAISON DE
L'ARCHITECTURE
Midi-Pyrénées

Exposition

**Palmarès grand public archicontemporaine 2012
jusqu'au 20.12.2013 à L'îlot 45 / Maison de
l'Architecture**

Tout le monde a son avis sur l'architecture contemporaine et sur les bâtiments qui nous entourent. Pourtant, rares sont les occasions offertes au grand public d'exprimer son enthousiasme, d'aiguiser son jugement ou de donner son avis. Le palmarès archicontemporaine lui a offert cette opportunité !

La sélection distingue 25 bâtiments et espaces publics sur l'ensemble du territoire national. Maisons, logements sociaux, résidences d'étudiants ou de personnes âgées, équipements culturels ou pédagogiques, lieux de sport, bâtiments d'archives jusqu'à la transformation d'un fort sur un îlot rocheux à Marseille ou une dernière demeure en Alsace.

En marge des grands projets très médiatisés, cette production vient confirmer à son échelle le bon niveau de l'architecture française.

Commissariat de l'exposition : Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées
Scénographie : A+B
Design graphique : Yann Ott

Conférence

**Manuel Aires Mateus - Projets récents
Jeudi 12.12.2013 à 19h00
Salle du Sénéchal à Toulouse**

L'îlot 45 . Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées

45, rue Jacques Gamelin . 31 100 Toulouse
Tél. : 05 61 53 19 89 . Mèl : ma-mp@wanadoo.fr
Web : www.maisonarchitecture-mp.org
www.facebook.com/MAISONMP
> entrée libre du lundi au vendredi
de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

AGENDA

Exposition

**"Orthèses"
exposition de photographies de Guillaume Bonnel
05.12.2013 au 30.01.2014**

Vernissage > jeudi 05.12 à 18h30
Pavillon de l'architecture 3 place de la Monnaie à Pau

Les images de Guillaume Bonnel abordent notre relation au paysage sous l'angle d'une métaphore corporelle. Les ouvrages de génie civil qui font l'objet de ces photographies s'apparentent à de gigantesques orthèses, ils sont là pour soigner la montagne, la corriger, la parfaire...

L'architecture apprivoise ici un univers hostile comme on soigne le corps humain : sutures, renforts, pansements...

La démarche photographique mêle ici une recherche plastique à une recherche sur le paysage, en investissant les liens entre la pensée et les formes architecturales.

Organisation : Pavillon de l'architecture à Pau

Exposition et conférences

**Les Albums des Jeunes Architectes & des Paysagistes 2012
jusqu'au 17.12.2013
à la DRAC Midi-Pyrénées - Toulouse**

Conférence de Carme Pinos, architecte suivie d'une table ronde traitant de la question de l'accès à la commande pour les jeunes agences en présence de maîtres d'ouvrage et d'anciens AJAP. le 17.12.2013 à 18h00

Appel à projets

Exposition Maisons Bois 2014

À l'occasion du Salon « côté maison », qui se tiendra au Parc des expositions à Toulouse du 24 au 26 janvier 2014, la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées, partenaire de cette manifestation, souhaite présenter une nouvelle exposition à partir des projets qui seront proposés par des architectes de Midi-Pyrénées. Cette exposition sera ensuite installée à L'îlot 45 puis tournera dans les départements de la région.

Autour du thème du salon, l'exposition présentera des projets réalisés d'habitats individuels en bois (habitat et ses annexes, projet à ossature bois, maison bioclimatique, maison passive, bâtiment écologique).

Si vous souhaitez faire découvrir vos réalisations susceptibles d'être exposées après sélection, merci de nous faire parvenir les projets rassemblant ces critères. Vos propositions pourront également nourrir le site internet : www.archicontemporaine.org.

À transmettre par retour de mail avant le jeudi 12.12.2013

Par projet proposé : une à deux photos, plan, détail du plan ou détail constructif.

Exposition

**Sur les traces d'Alvar Aalto,
Espace et composition dans l'œuvre d'Alvar Aalto
du 12.12.2013 au 22.02.2014
Galerie du CMAV à Toulouse**

L'exposition retrace le travail de l'architecte finlandais au travers de l'étude et l'analyse des bâtiments emblématiques de son oeuvre. Des dessins, maquettes et photos illustrent les conditions de leur création, leurs caractéristiques formelles, spatiales et constructives. Il s'agit d'appréhender l'oeuvre concrète d'un des architectes les plus influents du XX^{ème} siècle et de la mettre en perspective dans l'évolution de l'architecture du siècle.

L'exposition est le résultat du travail monographique réalisé par des étudiants de l'ENSA de Toulouse.

Exposition produite par l'ENSA de Toulouse sous la responsabilité de Françoise Blanc, Enrico Chapel et Rémi Papillaut

Exposition

**Les Pléiades - 30 ans des Frac
jusqu'au 5 janvier 2014 au Musée des Abattoirs - Toulouse**

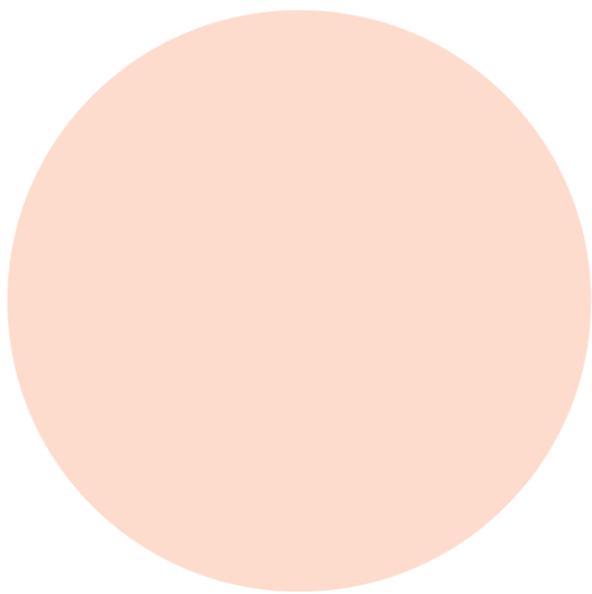
À l'occasion des 30 ans des Fonds régionaux d'art contemporain, en plus des cartes blanches offertes à des créateurs en région, les 23 Frac proposent une exposition collective, la première depuis la création des Frac.

Cette exposition est une coproduction entre les 23 FRAC, PLATFORM et les Abattoirs - FRAC Midi-Pyrénées, en partenariat avec le Centre national des arts plastiques.

A ne pas rater : CHRONOMANIFESTES collection FRAC Centre 1950-2010, une proposition de Bernard Tschumi, au premier étage des Abattoirs.

A l'occasion du 30^{ème} anniversaire de la création des FRAC, Bernard Tschumi a réuni une série de manifestes des architectures les plus radicales de notre temps, issus de la collection du FRAC Centre.

Dans le prochain numéro de Plan Libre, retrouvez un article sur le FRAC Centre et ArchiLab.



DOMINIQUE JAKOB, NOUVELLE ARCHITECTE CONSEIL

C'est à L'îlot 45 que Vincent Defos Du Rau, Philippe Cirgue, Marc Zavagno, anciennement élus du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées et Véronique Joffre, membre de la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées ont souhaité la bienvenue à la nouvelle Architecte Conseil auprès de la mairie de Toulouse, Dominique Jakob le 12 juillet dernier. Ce rendez-vous se devait d'être pris dans ce lieu de rencontres et d'échanges des professionnels de l'architecture puisqu'il accueille à la fois le siège du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées, la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées, mais également l'association îlot Formation.

Cela faisait quelques années que l'Ordre des Architectes militait auprès de la ville de Toulouse pour la création de ce poste d'Architecte Conseil afin de disposer d'un avis indépendant et éclairé sur toutes les questions liées à l'architecture et à l'urbanisme. Aujourd'hui, c'est chose faite.

Il s'agit donc bien d'offrir à la politique urbaine et architecturale de Toulouse une réflexion plus générale et transversale sur les différentes disciplines dont dépend l'architecture afin de répondre au mieux aux enjeux du développement urbain.

Ainsi, un échange régulier avec Dominique Jakob permettrait à l'Ordre et à l'ensemble des architectes de mieux appréhender la vision des élus, mais aussi d'être mieux compris pour une politique publique soucieuse des réflexions architecturales et paysagères.

Dominique Jakob a fait part de son enthousiasme pour la mission qui lui a été confiée.

Les contours de sa mission peuvent se définir en trois axes :

> A titre principal, Dominique Jakob et/ou un de ses collaborateurs interviennent au niveau des dossiers d'AVP. L'architecte conseil endosse donc un rôle d'accompagnement pour les porteurs de projet avant leur dépôt de demande.

> Elle assiste également aux réunions Pré-RECAP (réunions internes pour étudier les dossiers avant leur passage en RECAP) et aux passages en RECAP qui permettent aux maîtres d'ouvrage et aux architectes de présenter leurs projets et d'échanger avec les services de la ville et les élus. Selon elle, c'est une démarche à valoriser, car c'est une belle manière de présenter le projet, de mieux le comprendre, de décloisonner et de faciliter les recadrages nécessaires.

Selon Vincent Defos du Rau, la critique principale de la profession vient d'une certaine subjectivité appliquée sur les textes. Il y a des interprétations à géométrie variable et également fonction de la prise en compte des avis des

associations de quartiers. En RECAP, c'est cette part d'appréciation des textes et des règles qu'il est important d'avoir pour tirer la meilleure qualité d'un projet. Il faut savoir s'écarter des études de capacité maximaliste.

Dominique Jakob souligne que par rapport aux projets qu'elle a pu examiner, elle a constaté des non-sens dus à l'application stricte du PLU. Elle pense qu'il y a des manières saines d'inscrire des logements dans un contexte, dans un paysage et qu'il faut parvenir à une densité qualitative aussi bien pour l'insertion des bâtiments dans le contexte urbain que pour la qualité intérieure des logements. La question du logement est à son sens un gros sujet de réflexion. Elle est étonnée de constater que rare sont des projets de logements contenant des appartements traversants.

Elle rencontrera début octobre les bailleurs-sociaux et abordera la question du recours à la procédure de concours qui reste pour elle trop peu utilisée. En effet, eu égard à la construction importante de logements sur l'agglomération toulousaine, elle considère que c'est important pour la ville. Concernant les promoteurs, elle se dit étonnée de voir un nombre aussi important de dossiers où la mission de l'architecte est limitée au permis de construire et pense que l'Ordre des Architectes devrait échanger avec ceux-ci.

Vincent Defos du Rau précise qu'au niveau national, l'Ordre a travaillé pendant plus de trois ans avec la Fédération des Promoteurs Immobiliers à l'élaboration d'un contrat architecte / promoteur mais sans parvenir à ce qu'il soit validé par celle-ci.

Sur la question de la densité qualitative, il se dit d'accord sur le fait qu'il faille prôner la densité tout en prônant sa mesure.

Véronique Joffre insiste sur le fait que l'objectif est bien entendu de raisonner de façon qualitative. Cela assouplit le rôle de l'architecte. Il est possible de sortir de l'objectivité d'un texte si on dispose d'un modérateur. Cela rétablit le dialogue. Les RECAP et la présence d'un architecte en son sein est en ce sens un point clé car disposer d'un lieu où l'on peut parler d'architecture avec les élus est très important.

> C'est ensuite en tant que conseillère auprès des élus qu'interviendra Dominique Jakob, notamment en ce qui concerne les politiques d'urbanisme menées en secteurs diffus, telles que les zones situées à proximité des ZAC ou encore les espaces non qualifiés par le PLU. Il s'agira pour elle d'offrir aux élus et à la ville de Toulouse une certaine pédagogie de l'architecture qui permettra, à l'avenir, de penser le développement urbain dans un plus grand respect du paysage et du cadre de vie offerts aux Toulousains.

Vincent Defos du Rau évoque une question qui lui paraît essentielle, celle de l'insertion du projet dans sa logique urbaine. Idéalement, il faudrait des études urbaines à micro échelle dans chaque quartier.

Dominique Jakob précise que cela se fait dans certains quartiers en fonction de l'enjeu stratégique évalué.

Sur les espaces urbains, le Président du CROA pense qu'il y aurait là aussi beaucoup à dire. Il cite l'exemple de l'aménagement, réalisé par les services de la ville de Toulouse, de la place Olivier à Saint-Cyprien, entièrement minéralisée qui est une occasion ratée magistrale. A l'inverse, une consultation a été lancée auprès des professionnels pour l'aménagement de la Place du Busca. Le projet lauréat est un projet urbain de qualité qui n'a pas été fondé que sur l'aspect fonctionnel.

Vincent Defos du Rau souligne que la ville de Toulouse sollicite régulièrement le CROA pour la désignation d'architectes jurés aux jurys de concours, ce qui n'est pas forcément le cas d'autres grands donneurs d'ordre. Concernant les marchés publics de maîtrise d'œuvre, il fait part de la veille juridique réalisée, notamment sur les MAPA, très appréciée des architectes de la région et de l'intérêt à agir de l'Ordre des Architectes qui est inscrit dans la loi depuis 2011.

Dans ce cadre, il évoque les difficultés et irrégularités relevées concernant des travaux entrepris sans autorisation administrative dans les locaux de la Drac Midi-Pyrénées et sans prévenir l'architecte auteur de la réhabilitation initiale de ce bâtiment. Le CROA a donc réagi auprès du Maire de Toulouse et du Préfet de la Haute-Garonne.

Au-delà de ce dossier spécifique, Véronique Joffre souhaite attirer l'attention de Dominique Jakob sur les problématiques liées à une attitude parfois autoritaire et peu négociable des ABF qui a pu créer des précédents. L'architecte confronté à des situations où il est sans cesse corrigé, a pu dans certaines conditions perdre sa force de proposition créative, en particulier pour les interventions contemporaines dans la ville de Toulouse.

Vincent Defos du Rau rajoute que la forte pression exercée par les ABF mériterait d'être discutée avec les élus. Sur un plan général, Dominique Jakob est d'accord pour dire que les ABF ont un pouvoir certain mais cela permet aussi de préserver le territoire d'opérations immobilières non appropriées. Ce qui est important à ses yeux, c'est de parvenir à établir un dialogue avec eux.

En conclusion de cette rencontre, Dominique Jakob insiste sur le fait que l'architecture semble conserver son statut privilégié et sa place au cœur des politiques d'urbanisme. Elle espère donc s'appuyer sur le soutien des différentes équipes de L'îlot 45, Conseil Régional de l'Ordre des Architectes, Maison de l'Architecture, ... , pour promouvoir sans cesse l'architecture de qualité et l'implication des architectes dans l'optique de l'intérêt général.

Rencontre du 12 juillet 2013 avec Dominique Jakob, nouvelle Architecte Conseil auprès de la Mairie de Toulouse.

FABIEN CASTAING, UNE VILLA, LE JEU DE LA RÈGLE...



Si l'oeuvre de Fabien Castaing ne se résume pas à la villa Espagno, cette villa peut être prise comme paradigme d'une villa moderne des années Soixante. Sa conception s'inscrit au point d'équilibre entre usages, fonctionnalité, rationalité, contextualité paysagère, et rigueur expressive.

Un zoom sur une réalisation de l'architecte Fabien Castaing, à l'apogée d'une rationalité constructive, la villa Espagno. L'architecte va appliquer à la conception de cette villa le principe de la trame constructive, canevas incontournable de la projection architecturale dans les années soixante et soixante-dix. Les architectes attendaient de l'objectivité de la grille à la fois une rationalité spatiale, une économie constructive absolue, mais aussi des combinaisons complexes, un champ de variations sensibles. A l'époque, Fabien Castaing, mettait en oeuvre cette architecture tramée dans le grand chantier de la faculté du Mirail.

Fabien Castaing applique à la conception de la Villa Espagno le principe de la trame constructive, canevas incontournable de la projection architecturale dans les années soixante et soixante-dix. Les architectes attendaient de l'objectivité de la grille, à la fois une rationalité spatiale, une économie et de combinaisons, variations sensibles aussi complexes, plastiques, esthétiques équivalentes à celles de la musique sérielle. Mais au-delà de la règle du plan, la trame joue un rôle fondamental dans la régulation du tête à tête entre l'architecte et son client particulier. Les disjonctions culturelles, les divergences sensibles, les écarts d'intention se résolvent dans la mise en commun du jeu systématique de la trame. Sa syntaxe contraignante devient l'instrument d'un langage réellement partagé qui permettra un véritable dialogue entre ces deux interlocuteurs.

La rigueur de la trame constructive des poteaux-poutres en béton, nettement lisible en façade, est atténuée par quelques raffinements architectoniques.

Fabien Castaing a accentué le léger dénivelé du terrain en décollant du sol le plancher de la partie nuit, répercuté dans le décrochement de hauteur de cette partie de la villa. Il réintroduit dans ce projet, un effet qu'il avait déjà expérimenté, celui du vide intercalaire entre façade et toiture. Ici, la disposition des caissons des volets roulants sous la fine lame vitrée d'un châssis fixe apporte une indéniable légèreté à l'alternance des pleins et des vides de la composition de façade.

Enfin, pour parachever cette recherche de scansion dynamique en contrepoint de la trame, Fabien Castaing alterne les panneaux de façade en bois et ceux enduits à gros grains. Encadré par le vide de deux baies, le volume massif en briques de la cheminée, saillant sur la façade, joue évidemment un rôle majeur à la fois plastique et symbolique, le foyer, dans l'organisation du living.

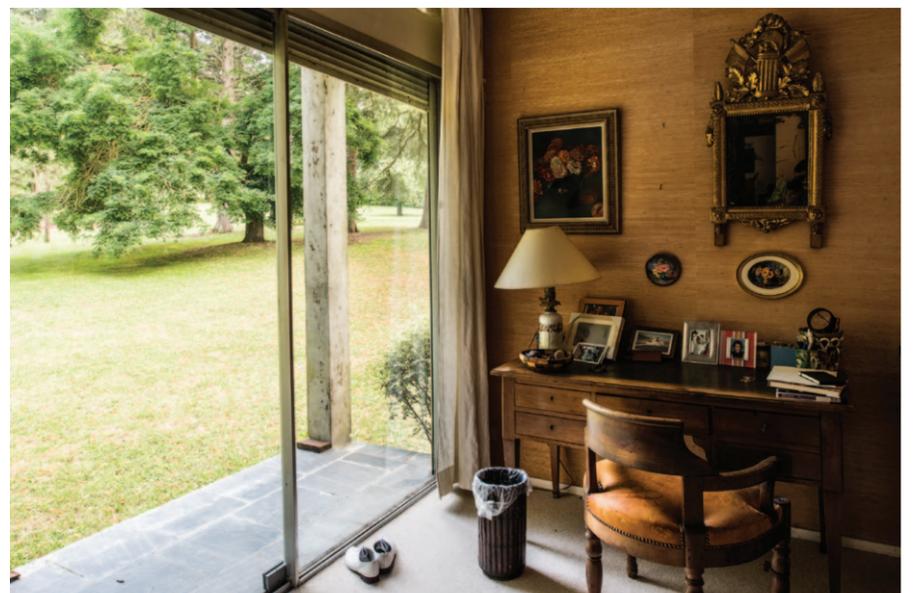
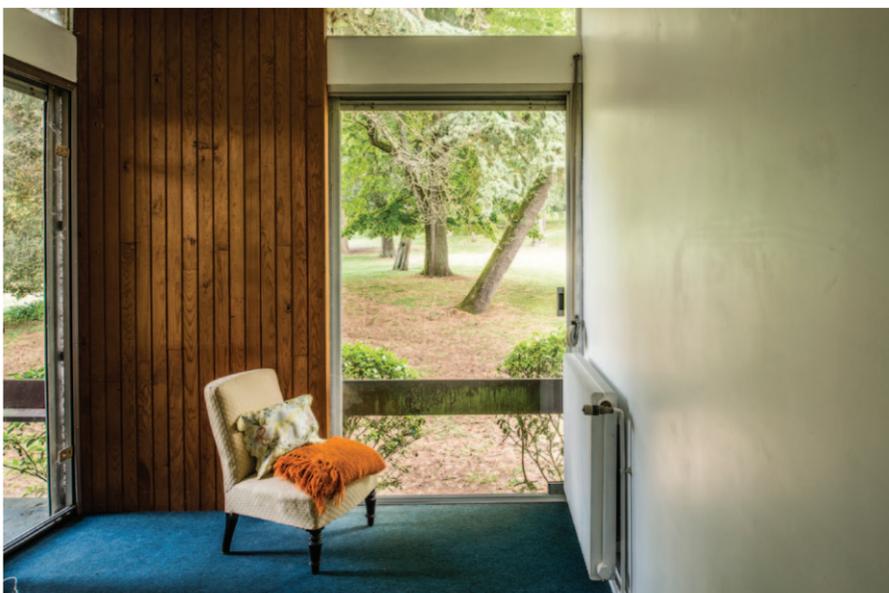


En 1979 l'extension de la maison concerne la partie jour avec la construction d'une salle à manger plus vaste et séparée du salon. Sur le plan d'extension, l'ancien coin repas du living devait être divisé en deux parties, un couloir de liaison entre la cuisine et la nouvelle salle à manger et à un coin bibliothèque intégré au salon. En fait, l'ancien coin repas est aménagé en coin bibliothèque. La large ouverture sur la nouvelle salle à manger conserve à l'ensemble des espaces de jour le caractère du living américain.

La trame carrée (5,60m * 5.60m) est articulée en couronne agglutinante autour du petit patio carré dimensionné au quart de trame (2,80 * 2,80). Le patio détermine ainsi les quatre axes générateurs du plan qui se développe sur huit modules sur l'emprise couverte. Non clôt, le module en avant au sud abrite la terrasse couverte. Pour la limite du clôt, Castaing se libère de la contrainte stricte de la trame en respectant néanmoins ses périodes métriques. Certains plans de façade sont décalés à l'aplomb de la demi trame pour la façade ouest du living, à l'aplomb du quart de trame pour la partie nuit de la villa sur la façade est.

Le plan de la villa obéit à une claire partition entre les espaces de jour et les espaces de nuit. Les espaces servant, la cuisine et les deux salles de bains, sont regroupés dans le noyau central implantés en tampon entre les chambres et les espaces de jour. La diagonale de la trame est orientée nordsud, offrant à l'espace du jour la combinaison des expositions sud-ouest et nord-ouest.

La chambre des parents occupe une position sensiblement isolée par le dégagement d'accès aux espaces de nuit et bénéficie des expositions sud-est et sud-ouest. Les trois autres chambres sont disposées en série ouverte sur la façade sud-est.



Une ville, une exposition

Les commissaires de l'exposition l'ont donc abordé comme manifeste architectural. Ni expérimentation théorique, ni gesticulation démonstrative, c'est un manifeste de modernité modeste. Il s'agissait donc de l'évoquer simplement en installant le public de cette exposition dans la situation du visiteur. Un visiteur qui sur son parcours découvre d'abord la maison dans son site, en mesure la discrétion. Puis, qui en pénétrant dans la maison devient un invité dont la mémoire se fixe sur quatre ou cinq visions de son ambiance intérieure. Ces brèves impressions d'une visite s'associent intimement à l'écho sonore des lieux, murmure de la nature et bribes de conversations...

Exposition Fabien Castaing, le jeu de la règle a été présentée au Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville

du 28 septembre au 30 novembre 2013.

Production Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées et CAUE 31

Commissaires : Jean-Manuel Puig et Jean-Loup Marfaing

Photographies : Sylvain Mille

Création sonore et vidéo : Gwladys Déprez

Remerciements : aux enfants de Monique et Jean Espagno et à Jerome Brouat



ACTIVITÉS DE L'ORDRE

Nouvelle composition du CROA

Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées vient de procéder au renouvellement partiel de ses membres.

Le nouveau Conseil a procédé le 18 septembre dernier à l'élection de son Bureau. Il en ressort la composition suivante :

Président : Philippe Goncalves (31)
 Vice-Présidents : Isabelle Dupin (31) / Gilles Taulier (82)
 Secrétaire Général : Pierre Bonnard (31)
 Trésorier : Bernard Luga (31)

Conseillers : Hervé Basset (12) / Matthieu Belcour (46) / Nadine Coldefy (31) / Olivier Cugulliere (31) / Barthélémy Dumons (09) / Jean-François Espagno (31) / Frédéric Guibert (81) / Maxim Julian (31) / Jean Larnaudie (31) / Isabelle Paoli (31) / Laurence Ryckwaert (31) / Reine Sagnes (81) / Bernard Voinchet (65)

Veille marchés publics

Interventions du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées et réponses obtenues sur les opérations suivantes :

> OPH de Castres : construction de 22 logements, avenue François Mitterrand à Castres (81)

Difficultés : les missions confiées au maître d'œuvre ne comportaient pas les études d'esquisse et d'APS.

Réponse : un message a été envoyé à tous les candidats via la plateforme de l'OPH afin de leur signaler qu'ils devaient prendre en compte l'esquisse dans leur offre.

> Habitat Toulouse

Difficultés : le CROA était intervenu à plusieurs reprises auprès d'Habitat Toulouse concernant le montant de l'indemnité allouée aux candidats dans le cadre de concours de maîtrise d'œuvre très faible (5 000 voire 3 000 euros pour les dernières opérations).

Réponse : à l'issue de nombreuses tractations, la direction de la filière Production et Développement a informé le CROA qu'Habitat Toulouse a consenti à relever l'indemnisation des concours à 10 000 euros minimum.

IN MEMORIAM

En mémoire de Bernard Pantz

Pourquoi est-il si difficile d'écrire en mémoire de celui qu'on a bien connu, et qui vient de descendre du train, de ce train qui ne s'arrête pas, ne s'arrête jamais, ne revient jamais en arrière. Nous sommes toujours du nombre des voyageurs ; des sièges se remplissent avec ceux qui commencent le voyage, d'autres se vident. Et nous regardons passer la vie.

Vous avez connu Bernard. Il a été votre père, votre époux, votre ami, votre prof', votre confrère, votre conseil, votre contradicteur, votre associé, votre voisin, votre camarade d'école. Il est passé dans votre vie. Il y a laissé des traces marquantes. Il savait partager, écouter et donner son avis. Cela vous convenait et ça allait très bien, cela ne vous convenait pas — et il le savait pertinemment — mais il vous avait dit ce qu'il pensait. Sa réflexion était comme lui : droite. Il n'était pas du genre à parler sans réfléchir. Mais après réflexion, peu de choses, peu de gens, peu de circonstances l'amenaient à modifier son opinion. Parfois jusqu'à l'obstination ... qui, à la réflexion, faisait partie de son charme.

Il était de ceux qui s'indignaient et que l'indignation menait à l'action. Il fut dans les premiers parmi le petit nombre de ceux qui ont modifié l'enseignement qu'ils subissaient à l'École d'architecture de Toulouse. Jeune expert, il fonde le Collège des experts architectes de Midi-Pyrénées. Professeur de législation du bâtiment à l'École, il défend avec vigueur la place trop souvent contestée de cet enseignement. Et quand je dis avec vigueur ! ...

Nous avons la mémoire des êtres et des choses qui ont défilé derrière la vitre du train. La mémoire résiste. Les souvenirs, bons et mauvais, sont rebelles, qui ne veulent pas sortir, ou qui cherchent à se mettre au premier plan ; d'autres sont hésitants, fuyatifs, comme si la mort les transformait soudain, leur imposait discrétion, ou au contraire désir de paraître, de se mettre en avant. Ces souvenirs personnels, est-il nécessaire de les partager ? de les faire revivre ? de les disséminer sur le bord de la voie, comme ces couronnes que l'on jette aux vagues pour les marins disparus en mer ?

À ses enfants, Bertrand, Xavier, Alexandrine, et à son épouse Martine, toutes nos affectueuses pensées et notre sincère compassion.

Jean Nouvel

ACTUALITÉS

Fin des clauses de désignation

Dans sa décision du 13 juin 2013, le Conseil Constitutionnel a validé les dispositions de la loi relative à la sécurisation de l'emploi à l'exception des « clauses de désignation ».

Elles permettaient jusqu'à présent aux partenaires sociaux de la branche de désigner un opérateur santé pour l'ensemble des entreprises d'architecture.

Cependant, les accords de branche déjà conclus ne sont pas remis en cause, jusqu'à leur date d'échéance.

Actuellement, les partenaires sociaux procèdent à un nouvel appel d'offres simultanément pour le régime frais de santé et prévoyance. A l'issue de cette procédure, un (ou plusieurs) opérateur recommandé par la branche assurera la continuité des deux régimes à compter du 1er janvier 2014.

Source : Unsa Social

JURIDIQUE

Jurisprudence

> Le Conseil d'Etat a reconnu la possibilité pour une entreprise de se faire indemniser de son préjudice par le maître d'ouvrage public, en cas de retard imputable à ce dernier, hors réalisation de travaux supplémentaires, et dès lors que ce préjudice certain présente avec ce retard un lien de causalité directe. Un arrêt qui pourrait être transposé aux marchés de maîtrise d'œuvre.

CE 13/06/2012, 7^{ème} sous-section

> Le Conseil d'Etat a rappelé que le pouvoir adjudicateur a l'obligation de solliciter de l'auteur d'une offre qu'il suspecte anormalement basse toute précision utile quant à son offre. Il ne suffit pas de constater un écart de prix entre les offres.

« Considérant que le fait, pour un pouvoir adjudicateur, de retenir une offre anormalement basse **porte atteinte à l'égalité entre**

les candidats à l'attribution d'un marché public ; qu'il résulte des dispositions précitées que, **quelle que soit la procédure de passation** mise en œuvre, il incombe au pouvoir adjudicateur qui constate qu'une offre paraît anormalement basse de solliciter auprès de son auteur **toutes précisions et justifications de nature à expliquer le prix proposé** ; que si les précisions et justifications apportées ne sont pas suffisantes pour que le prix proposé ne soit pas regardé comme manifestement sous-évalué et de nature, ainsi, à compromettre la bonne exécution du marché, **il appartient au pouvoir adjudicateur de rejeter l'offre** ».

CE, 29/05/2013, 7^{ème} et 2^{ème} sous-sections réunies

ACTUALITÉS DE L'ÎLOT FORMATION

Formation Accessibilité et qualité d'usage - Compréhension et mise en œuvre de l'accessibilité pour tous

Cette formation a pour objectif de faire émerger de nouvelles solutions architecturales et de dépasser la simple application des normes d'accessibilité.

En effet, la loi du 11 février 2005, ainsi que le décret du 27 mai 2006 a imposé la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité pour les E.R.P. Cette formation consiste à établir un état des lieux afin de proposer les aménagements nécessaires pour rendre ces lieux conformes à la réglementation. La formation donnera les moyens de faire le constat de l'état d'accessibilité d'un établissement, d'un périmètre urbain, des préconisations ou des pistes de solutions, techniques, fonctionnelles, humaines.

Objectifs pédagogiques

Porter un autre regard sur le handicap,
Connaître la réglementation relative à l'accessibilité,
Comprendre les conséquences des différentes déficiences,
Savoir déceler les différentes situations de handicap,
Savoir identifier les attentes et les besoins des personnes en situation de handicap,
Savoir répondre par des aménagements adaptés aux différentes difficultés rencontrées par des personnes en situation de handicap.

Intervenant

Andréas Christodoulidis, architecte DPLG, Formateur, expert en matière d'accessibilité.

Renseignements – Inscriptions : Sandrine Giner - 05 62 11 50 63 - ilot-formation@orange.fr

« Architecture métallique – Enveloppes métalliques »

L'histoire de la construction métallique, à laquelle ont été associés les plus grands noms de l'architecture moderne démontre comment, derrière la question du matériau, se profile un débat essentiel sur ce qu'est la modernité en architecture.

L'utilisation du métal dans l'architecture connaît aujourd'hui un regain d'intérêt, comme en témoignent le Centre Pompidou, la Pyramide du Louvre, l'Institut du monde arabe ou la Cité des sciences de la Villette. Considéré d'abord comme simple matériau de construction, avec l'essor de la Révolution industrielle, il a été rejeté du fait de sa technologie complexe. Le métal s'affirme aujourd'hui dans l'art de bâtir, pour transformer en profondeur les formes et la pratique de l'architecture.

Se former à l'architecture métallique

La construction métallique est une méthode constructive indispensable à l'architecture contemporaine. Elle permet les grandes portées et l'allègement des structures, mais elle offre bien d'autres avantages que l'architecte doit maîtriser pour valoriser son projet.

Elle permet également le réglage de toutes les performances techniques de l'ouvrage : mécanique, thermique, acoustique...

La formation permet à l'architecte de disposer d'un socle de connaissances suffisant pour concevoir un projet d'architecture métallique et développer ensuite des compétences spécifiques dans cette discipline.

Identifier les atouts de la filière métallique, c'est avant tout être à même de juger de l'opportunité de l'utiliser. C'est le moyen d'optimiser la conception d'un projet dès la phase de l'esquisse en intégrant dans ce projet les facteurs clés de succès technico-économiques, mais aussi le safe-building (incendie et parasismique). C'est également envisager en toute sérénité la collaboration avec l'ingénieur qui trouvera en face de lui un architecte technicien averti.

Le duo architecte-ingénieur se libère du clivage fréquent pour se muer en une formidable équipe de maîtrise d'œuvre au service du projet.

Un contenu adapté

La formation se déroule en deux sessions :
Construction métallique (structures et planchers).

Objectifs pédagogiques :

- > Identifier les étapes de conception d'une charpente métallique par la compréhension de sa philosophie, la connaissance du matériau et la méthode du pré-dimensionnement
- > S'approprier les solutions technologiques nouvelles (construction mixte) et la conception des bâtiments en intégrant la sécurité incendie au départ du projet

Enveloppes métalliques de bâtiment (façades et toitures).

Repérer les étapes de conception d'une enveloppe métallique en parfaite adéquation avec les exigences de l'architecte (esthétique, fonctionnelle, économique, etc...)

Intervenant

Pascal Bonaud est architecte honoraire, ex-cadre supérieur chez ArcelorMittal et ex-directeur de l'OTUA. Il est actuellement consultant et conférencier dans la filière de l'architecture métallique en France et à l'étranger.

« Le bâti existant » : Comprendre la production initiale pour rénover aujourd'hui

Cycle de 6 conférences d'une journée d'octobre 2013 à juin 2014

L'intervention sur le bâti existant, activité majeure du marché du bâtiment, se trouve au cœur des évolutions techniques et normatives liées aux enjeux de développement durable :

Comment respecter l'histoire et les processus de production en élaborant des solutions techniques et architecturales adaptées ?

Comment innover sur les énergies, les matériaux pour améliorer les qualités de l'existant ?

Des spécialistes reconnus de la production du cadre bâti d'un côté, de la rénovation dans ces aspects les plus techniques et innovants en matière énergétique, structurelle de l'autre viendront exposer leurs travaux.

Cette formation est proposée aux maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage, dans un intérêt commun à renforcer leur culture et leurs pratiques.

> Conférence 2 : Rénover et construire : pierre et ardoise dans le bâti rural - le jeudi 5 décembre au CNFPT

10 h 00 – 12 h 00 : Histoire des villages, vallées et organisation typologie pierre / ardoise / cour intérieure (Intervenant : Etienne LAVIGNE, Architecte du Patrimoine, spécialiste du bâti rural)

13 h 30 – 16 h 00 : Rénover et construire avec les matériaux anciens - L'exemple des Pyrénées Ariégeoises
Table ronde avec :

Agnès Legendre, directrice du CAUE 09
Sophie Sejalon, Parc naturel régional Pyrénées Ariégeoises
Vincent Boudoin, groupement des artisans pierres sèches
Jean-Jacques Gagnol, Atelier de l'ardoise
Jean-Jacques Falguie, entreprise spécialiste de la couverture ardoise

Les autres conférences :

> Conférence 3 : Réhabilitation patrimoniale des immeubles en centre ville - 16 janvier à l'ENSA Toulouse

- la production de la ville au XIX^{ème} siècle : l'immeuble de rapport
- secteur sauvegardé : réglementation, gestion, suivi
- exemples interventions sur immeubles haussmanniens

> Conférence 4 : Qualité et pathologies des logements collectifs des années 70 - 20 mars au CVRH

- contexte de production sociale et en masse / systèmes constructifs et « cellule d'habitation »
- pathologies et interventions sur les immeubles, dont problèmes des bétons
- problèmes et résolutions sur acoustique interne des logements

> Conférence 5 : Une démarche qualité d'usage globale pour la rénovation des équipements publics - 24 avril au CNFPT

- rôle et type d'équipements publics produits dans la première partie du XX^{ème} siècle
- l'accessibilité en question, avancement, évolution, démarche globale, limites ...
- opérations exemplaires avec différents partenaires, maître d'ouvrage, maître œuvre, gestionnaire

> Conférence 6 : De la réhabilitation au changement d'usage dans l'immeuble de bureaux de la ville tertiaire - 5 juin à l'ENSA Toulouse

- processus de création des zones d'activités et des typologies « standard » de bureaux
- exemple de rénovation de bureaux en logements : aspects techniques et juridiques
- la façade en verre : quelles évolutions thermiques possibles ?

Formation mise en place conjointement par le CIFCA, le CNFPT et le CVRH.

Pour tous renseignements :
Annie Montovany - 05 62 11 50 63
annie.montovany@toulouse.archi.fr

UN ATELIER À CASTANET-TOLOSAN (31)

Maître d'ouvrage
Privé

Architecte
Gaël Angaud - Bureau d'Architecture Modeste

Livraison
SHON

Montant des travaux
Crédit photos

2013

21 m²

42 000 € HT

Frédérique Félix-Faure

Objectif

Création d'un petit atelier / chambre d'appoint avec cabinet de toilette.

Problématique

La maison existante ne répondait plus aux besoins de son habitante, jeune retraitée, notamment en terme de surface. Elle ne désirait pas pour autant modifier son lieu de vie mais plutôt se créer un espace permettant plus une extension de soi que de la maison, à proprement parlé. Un refuge, une cabane...

Réponse architecturale

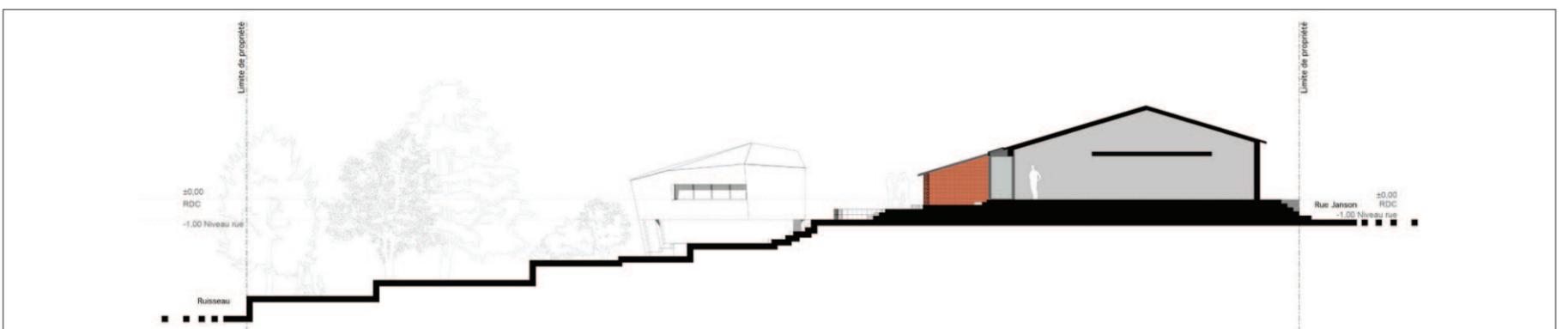
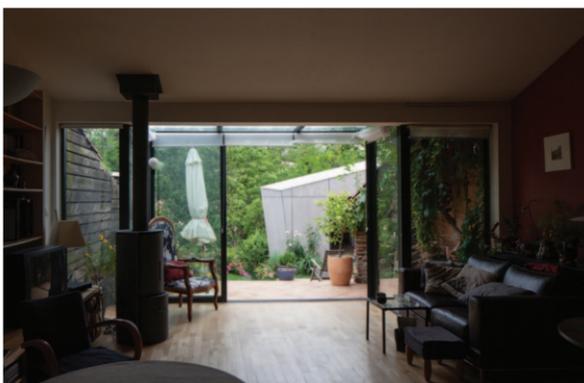
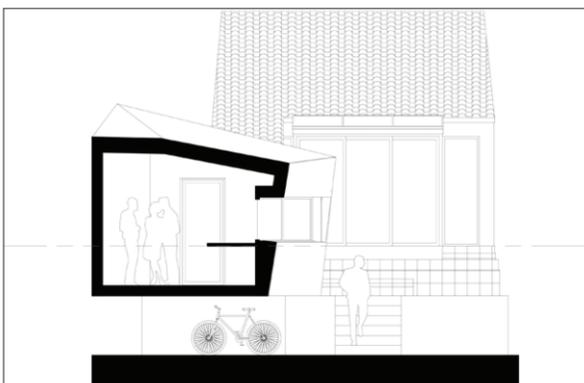
Le monolithe est comme en lévitation au-dessus du sol et propose d'accompagner la pente du terrain vers le ruisseau, en contrebas.

Le choix de cette volumétrie crée une sorte d'alcôve intérieure, propice à la création.

Orientée au sud, la fenêtre bandeau offre une vue dégagée sur le paysage et la végétation des alentours lorsque l'on est assis à la table de travail.

Matériaux utilisés

Ossature bois, revêtement en plaques de contreplaqué marine à l'intérieur comme à l'extérieur, isolation ouate de cellulose, étanchéité souple en toiture, menuiseries aluminium.





GLANAGE

retour de Pierre-Edouard Verret, architecte, sur l'article de Philippe Cirgue ⁽¹⁾

En ce début d'automne, si les feuilles mortes se ramassent à la pelle, d'autres feuilles viennent, parmi d'autres, composer l'humus qui assure à la forêt sa régénérescence. La récente feuille de Philippe Cirgue rejoint l'humus fertile pour les nombreux doux-dingues qui tentent de faire simplement leur métier d'architecte.

Cet automne, j'ai glané à l'attention des architectes au gré de lectures (au coin du feu) et de balades numériques, des morceaux choisis du tendre humus pour que durent les bienfaits de l'été et se réchauffer l'âme avant le rude hiver.

Sur l'humus, tout d'abord, Pierre Rhabi nous livre une tendre définition :

L'humus est un élément majeur sans lequel la fécondité naturelle des sols est quasiment impossible. Lorsque l'humus disparaît, les sols meurent et le désert s'installe. Il joue le rôle du levain qui fera lever la terre comme une pâte, il retient l'eau et améliore les sols en les régénérant. Avec l'humus – dont l'étymologie rappelle l'humanité, l'humilité et l'humidité – on obtient une sorte de quintessence vitale, à la fois matière et symbole.

Dans l'identité, un livre récent de Kundera, l'un des personnages tenait un propos intéressant :

Je dirai que la quantité d'ennui, si l'ennui est mesurable, est aujourd'hui beaucoup plus élevée qu'autrefois. Parce que les métiers de jadis, au moins pour une grande part, n'étaient pas pensables sans un attachement passionnel : les paysans amoureux de leur terre ; mon grand père, le magicien des belles tables ; les cordonniers qui connaissaient par cœur les pieds de tous les villageois ; les forestiers ; les jardiniers ; je suppose que même les soldats tuaient alors avec passion. Le sens de la vie n'était pas question, il était avec eux tout naturellement, dans leurs ateliers, dans leurs champs... Aujourd'hui nous sommes tous pareil, tous unis par la commune indifférence envers notre travail. Cette indifférence est devenue passion. La seule grande passion collective de notre temps.

Les architectes assumant la maîtrise d'œuvre font encore parti des gens qui vivent leur métier avec le temps nécessaire à la maturation, passent pour des dinosaures dans notre époque de satisfaction immédiate et peinent à trouver leur place d'homme de l'art lent de bâtir quand d'autres ne défendent des normes que parce qu'elles leur constituent avec le minimum d'effort de confortables rentes.

Je me souviens d'un graffiti sur un mur de Paris que je voyais en allant au métro :

Attention au bruit des bottes comme au silence des pantoufles

Je me rappelle aussi d'un vers de René Char :

Notre héritage n'est précédé d'aucun testament

Et son ami Albert Camus de surenchérir dans son discours de Suède :

Chaque génération, sans doute, se croit vouée à refaire le monde. La mienne sait qu'elle ne le refera pas. Mais sa tâche est peut-être plus grande. Elle consiste à empêcher que le monde ne se défasse.

Ce qu'on est en train de laisser est un énorme tas où reconnaître ce qui a du sens dans la foison d'insignifiance spectaculaire est presque impossible. C'est peut-être là où, nous autres architectes, avons sans doute un avantage : nous savons, parce que nous l'avons bien appris, à faire de l'informe une structure cohérente de fonds en comble, de *Faire du tas un tout*, comme le dit Régis Debray dans son livre sur la fraternité.

Mais pour cela, il faut qu'on nous laisse travailler ou plutôt qu'on nous permette de faire. Au seuil d'une transition environnementale nécessaire mais à chaque fois repoussée, nous devons réapprendre la joie du faire.

Barragan soulignait humblement lorsqu'il reçut en 1980 le prix Pritzker :

Comment peut-on oublier la joie ? Je crois que l'ouvrage atteint la perfection de l'œuvre quand il transmet une silencieuse joie et la sérénité.

Dans ces temps d'élections des représentants nationaux de l'ordre des architectes, pourrions-nous imaginer que dans les années à venir les architectes incitent les pouvoirs publics à prendre conscience que « le faire est mieux que le dire », pour soutenir activement la réalisation d'ouvrages par un travail collaboratif, remplaçant les innombrables et habituelles commissions de censeurs par des compagnons partageant l'engagement vers le bon avènement des projets ?

Pourrions-nous songer en lieu et place de procédures et de contrôles couteux de développer pour les architectes et les entreprises des informations et des formations ciblées et abordables sur de véritables objectifs environnementaux.

En 1954, Mathias Goeritz, artiste mexicain proche de Barragan, nous donnait quelques pistes dans son manifeste « arquitectura emocional » :

L'art en général et naturellement aussi l'architecture est un reflet de l'état spirituel de l'homme dans son temps. Cependant l'impression existe que l'architecte moderne, individualiste et intellectuel, exagère parfois, peut-être a-t-il perdu le contact étroit avec la communauté, dans sa volonté de mettre en exergue la partie rationnelle de l'architecture. Le résultat est que l'homme du XX^{ème} siècle se sent écrasé par tant de fonctionnalisme, par tant de logique et d'utilité dans l'architecture moderne. Il cherche une issue mais ni l'esthétisme extérieur entendu comme « formalisme », ni le régionalisme organique, ni le confusionnisme dogmatique ne sont confrontés au fond du problème qui est que l'homme créateur et récepteur de notre temps, aspire à quelque chose de plus qu'une belle maison agréable et adéquate. Il demande ou demandera un jour à l'architecture et à ses moyens matériels modernes, une élévation spirituelle, ou plus simplement une émotion, comme lui en ont procuré en son temps l'architecture de la pyramide, celle du temple grec, de la cathédrale romane ou gothique, ou même celle du palais baroque. C'est seulement en recevant de l'architecture des émotions vraies que l'homme peut à nouveau la considérer comme un art.

En attendant cette heureuse et imminente transformation, pour finir plus légèrement le propos, je vous propose d'aller faire un petit tour sur le site internet <http://madamelarchitecte.tumblr.com/> où des confrères ont rassemblés des extraits de films illustrant des sentiments et des situations que les architectes, hommes et femmes, rencontrent dans l'exercice de leur profession.

(1) Philippe Cirgue, *La petite ville qui m'a vu naître et les normes*, Plan Libre n°113, septembre 2013, page 4.